

COMPTE RENDU

PAR LE

CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

SUR

L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1849

5

Conformément à l'article 50 de la constitution, le conseil d'état a l'honneur de soumettre au grand conseil le compte rendu de l'administration pour l'année 1849.

TROISIÈME PARTIE.**INSTRUCTION SUPÉRIEURE.****Académie.**

Le règlement de l'académie adopté comme essai pour deux ans, a reçu la sanction définitive du conseil d'état, sous date du 29 septembre 1849.

Les changements dans le personnel enseignant ont été les suivants :

M. *Flobert*, professeur à Mâcon, a été appelé à donner un cours extraordinaire d'histoire à l'académie.

M. *Kopp*, professeur à l'école de pharmacie de Strasbourg, y a été appelé à donner un cours de physique.

M. *Ch. Guisan* a été chargé de donner un cours de philosophie du droit.

Nombre des étudiants et des externes. Cours qu'ils suivent en 1849.

OBJETS DES COURS.	NOMBRE DES COURS.	AUDITEURS			
		Etudiants vaudois.	Suisses d'au- tres cantons et étrangers.	Externes vaudois.	Suisses d'au- tres cantons et étrangers.
I. FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES.					
Langue et littérat. latine,	3	53	6	11	3
Langue et littér. grecque,	4	53	5	14	3
Littérat. française (<i>vacat</i>).					
Langue et littérature alle- mande	3	52	6	7	1
Langue hébraïque	1	8	4	»	»
Philosophie	3	23	6	4	7
Histoire	1	52	6	13	4
Mathématiques	4	59	5	25	13
Chimie et minéralogie . . .	3	26	6	11	14
Physique	2	26	6	11	17
Zoologie	1	59	»	11	7
II. FACULTÉ DE THÉOLOGIE.					
Théologie exégétique . . .	3	9	1	1	»
Théologie systématique et historique	2	3	1	6	»
Théologie pratique	2	7	1	1	»
III. FACULTÉ DE DROIT.					
Droit civil vaudois	1	1	»	18	1
Droit public vaudois	1	1	»	7	»
Economie politique	1	1	»	7	»
Philosophie du droit	1	1	»	2	»
Total des cours,	44	521	49	131	72

Suivis par 370 auditeurs, étudiants réguliers vaudois, Suisses d'autres cantons, et étrangers, et par 225 auditeurs, externes vaudois, Suisses d'autres cantons, et étrangers.

Le catalogue des étudiants pour l'année 1848-1849 indiquait :

A. Dans la faculté des lettres et des sciences, 36 étudiants, dont un des Vallées vaudoises du Piémont; 29 externes, dont 7 Vaudois, 5 Suisses étrangers au canton, 7 étrangers à la Suisse, auxquels il faut ajouter 4 Anglais non porté au catalogue. En tout, 66 étudiants et externes.

B. Dans la faculté de théologie, 13 étudiants, dont 8 Vaudois, 4 des Vallées vaudoises du Piémont, 1 Suisse étranger au canton et 1 externe vaudois. } 14

C. Dans la faculté de droit, 1 étudiant vaudois et 3 externes vaudois. } 4

Total . . . 84

Les professeurs des trois facultés ont déclaré qu'ils étaient, en général, satisfaits de la conduite et de l'assiduité de leurs auditeurs.

Les examens du mois de juillet 1849, y compris les examens complémentaires, c'est-à-dire ceux qui ont été refaits à la rentrée, ont présenté les résultats suivants :

A. DANS LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES.

1^{re} volée. Examens *admis*, 42, dont 12 avec *satisfaction* et 3 avec *complète satisfaction*; *non admis*, 4, dont 2 ont été refaits à la rentrée et *admis*. Total, *admis*, 44

II^e volée. Examens *admis*, 93, dont 20 avec *satisfaction* et 12 avec *complète satisfaction*; *non admis*, 16, dont 3 ont été refaits en octobre et *admis*, l'un d'eux avec *satisfaction*.

» 100

A reporter, 144

Report . . Total, admis , 144

III^e volée. Examens *admis*, 133, dont
31 avec *satisfaction* et 14 avec *complète*
satisfaction ; *non admis*, 34, dont 8 ont
été refaits au mois d'octobre, dont 7 *ad-*
mis. » 140

Si on ajoute les examens qu'un étudiant
avait obtenu la faculté de faire en octobre,
au nombre de 7, dont 6 ont été *admis*,
la somme totale 6
des examens admis en 1849, dans la fa-
culté des lettres et sciences, est de . . 290

B. DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Examens *admis*, 29, dont 2 avec *sa-*
tisfaction. » 29

C. DANS LA FACULTÉ DE DROIT.

Examens admis, 5. » 5
Somme totale, 524

Le total des examens *non admis* est de 41, tous dans la fa-
culté des lettres et des sciences, où il y a eu 4 *non admis* sur
7 examens.

Sur les 524 examens admis dans les 3 facultés, il y en a eu
66 admis avec *satisfaction* et 29 admis avec *complète satisfac-*
tion. Il y a donc 4 *satisfaction* sur 5 examens admis et 1 $\frac{1}{5}$,
complète satisfaction sur 11.

Diplômes.

Dans la faculté de théologie, il a été délivré 6 diplômes.

Dans la faculté de droit, il en a été délivré un.

On est généralement satisfait des dispositions réglementaires
qui obligent les étudiants à suivre les leçons et à faire les exa-
mens à la fin de chaque année, ainsi que de la discipline et
de l'ordre qui règnent dans l'établissement.

Une salle commune à la bibliothèque cantonale et à l'académie a été destinée à ce dernier corps ; elle a été complètement restaurée.

Une salle d'attente a été établie pour les professeurs de l'académie et les instituteurs du collège.

Les cabinets de chimie, de physique et d'astronomie ont été visités et trouvés en bon état.

Etablissements destinés à l'instruction publique.

Bibliothèque cantonale.

Le conseil de l'instruction publique a été chargé par le conseil d'état d'un ensemble de travaux pour la bibliothèque cantonale. La salle qui était commune à la bibliothèque et à l'académie a été abandonnée entièrement aux professeurs. Les livres ont dû être déplacés. Il y avait environ 4000 volumes à placer ailleurs ; on a dû organiser dans ce but une petite salle dans l'ancienne cure Dutoit ; une bonne partie a pu être casée dans ce local.

On a utilisé d'anciens meubles et on a fait, de plus, à peu de frais, de la place pour 4000 volumes. Enfin on a fait construire dans la salle du fond une grande étagère neuve capable de recevoir environ 4000 volumes.

Des travaux moins importants ont été aussi exécutés ; ainsi l'arrangement des crémaillères dans la salle d'histoire pour environ 5000 volumes et divers autres travaux particuliers, ont permis non-seulement de réunir utilement les livres par groupes naturels dans les salles, mais de plus de faire de la place pour 5 ou 4000 volumes, pour l'avenir.

On est à présent au large dans cet établissement et tout a été fait avec économie et en prévision des besoins futurs de la bibliothèque.

Le travail du catalogue a été aussi entrepris. Outre les personnes pour la distribution des livres, il y a un personnel assez

nombreux pour que le travail de ce catalogue puisse se faire avec célérité.

D'après les registres, au 14 février 1850, 21000 titres ont été relevés sur autant de cartes pour le catalogue fondamental alphabétique; ce travail a été collationné avec soin par le sous-bibliothécaire. Puis 17000 de ces cartes ont déjà été recopiées et collationnées; elles sont destinées au catalogue systématique.

Il reste environ 4 à 5000 titres à relever.

Le catalogue actuel est si défectueux et si peu propre à faire connaître les richesses de la bibliothèque et à y faciliter les recherches, que depuis longtemps la confection d'un nouveau catalogue est vivement désiré; aussi le conseil de l'instruction publique a pensé que la question de temps devait être prise en considération, et il a cherché à arriver dans le plus bref délai au relevé complet des cartes.

Le conseil de l'instruction publique a déjà préparé toutes les bases du travail de distribution dans le catalogue et tout fait espérer que le moment n'est pas très-éloigné où le catalogue manuscrit réel sera prêt.

Le mouvement de la circulation de la bibliothèque cantonale présente les résultats suivants pour les années 1848 et 1849 :

En 1848, il est sorti de la bibliothèque	5952 volumes.
En 1849, il est sorti	id.	6212 »

Différence en plus pour 1849 sur 1848, 260 volumes.

En 1848, le nombre des abonnés a été de	55
En 1849, id.	id.	56

Différence en plus pour 1849 sur 1848, 3

Les abonnements ont produit en 1848	244 fr.
Les abonnements id.	1849	279 »

Différence en plus pour 1849 sur 1848, 35 fr.

Les comptes annuels ont été vérifiés; ils présentent les chiffres suivants :

BILAN.

RECETTES.

En bons émis du département de l'intérieur,	7505 fr. 19 r.
Somme de la recette,	<u>7505 fr. 19 r.</u>

DÉPENSES.

Frais d'administration	1112 fr. 26 r.
Frais extraordinaires d'administration . .	3017 » 55 »
Achats de livres	2338 » 33 »
Abonnements aux journaux	694 » 00 »
Ports de livres, journaux, etc.	145 » 05 »
Somme de la dépense,	<u>7505 fr. 19 r.</u>

La somme de la dépense pour la bibliothèque, en 1849, se compose de	7505 fr. 19 r.
Plus, le traitement du sous-bibliothécaire, M. Dumont	1200 »
Plus, le traitement de l'aide-bibliothécaire, M. Borgeaud	1200 »
Plus, le traitement de l'aide Warnick . .	600 »
Plus, le traitement du concierge de la bibliothèque	150 »

Somme totale de la dépense, 10453 fr. 19 r.

Ce chiffre est très-élevé; mais, comme on le voit, il se compose de plusieurs éléments:

1° Arrangements matériels, étagères, pour placer environ 12000 volumes.

2° Confection et correction des cartes, copie et revue des cartes copiées, plus le prix d'achat de 38000 cartes.

3° Achat de la bibliothèque botanique de M. de Gingins, 350 ouvrages, la plupart avec des planches, pour le prix de 1200 francs.

4° On a dû continuer l'achat des ouvrages périodiques dont le prix s'est élevé à 700 francs environ.

Aujourd'hui les dépenses principales sont faites, et celles de cette année rentreront dans le chiffre normal.

Ecole de dessin.

L'introduction de l'éclairage par le gaz et le nouvel arrangement qu'il a entraîné, faciliteront les élèves dans l'étude de l'application du dessin.

Le séjour de plusieurs maîtres de dessin à Lausanne a diminué le nombre des externes.

On est en général satisfait du résultat de l'enseignement du maître actuel, M. J.-S. Guignard, qui est nommé définitivement.

Ecole de gymnastique.

Cet établissement continue à prospérer.

Les élèves du collège cantonal y sont au nombre de 116. L'école normale y envoie 68 élèves. 12 étudiants y viennent plus ou moins régulièrement. La société des jeunes gens de la ville est de 30 élèves, et celle des étudiants de 25 à 30.

Ecole d'escrime.

Pour faciliter les jeunes gens dans l'étude de cet art, le conseil d'état a accordé à M. Ruchonnet, fils, une subvention pour la location d'une salle vaste et commode pouvant servir aux officiers de l'école d'instruction. Le nombre des élèves a été de 11.

Ecole d'équitation.

L'ancien écuyer s'est retiré. Le conseil de l'instruction publique est en négociation pour prendre des arrangements avec le nouveau locataire du manège.

On a lieu d'espérer que l'on pourra, comme du passé, faciliter aux jeunes gens cet exercice si utile.

Exercices militaires.

Rien de particulier n'est à signaler sur les exercices militaires du collège cantonal. Les instructeurs et les élèves font chacun leur devoir.

Musée cantonal.

Les musées de l'État et la bibliothèque ont été réorganisés par un décret du grand conseil du 1^{er} décembre 1848 qui remet leur gestion à une commission de trois membres. Cette commission, nommée par le conseil d'état, a été installée le 9 juin 1849, et chargée seulement de la direction et de la surveillance des musées ; le conseil de l'instruction publique ayant été chargé précédemment de la confection du catalogue de la bibliothèque conserve la direction de cet établissement, jusqu'à que ce catalogue soit terminé.

A son entrée en fonctions, la commission a reçu les collections des mains des conservateurs qui en étaient chargés. Elle a profité de cette première occasion pour faire une inspection des musées ; la commission a dû reconnaître l'état général de collections. Cet état a été trouvé très-satisfaisant : la commission a constaté que tout était en parfait ordre, et que si un certain nombre d'objets n'étaient pas déterminés et classés, cela tenait au temps que demande une classification souvent difficile, et au changement de salles qui n'était effectué que depuis peu de temps.

Tous les objets inscrits dans l'inventaire du musée Arlaud se sont trouvés.

La commission n'a pas tardé à faire des propositions au conseil d'état pour la nomination des conservateurs ; les grands avantages qu'elle voyait pour les musées à charger chacun des conservateurs d'une spécialité, l'ont engagée à en demander un pour chaque collection.

Sur ces propositions, le conseil d'état a nommé, le 28 août, les conservateurs suivants :

- MM. Chavannes, pour l'entomologie ;
Dépierre , pour l'ornithologie ;
Joël, pour l'anatomie comparée ;
Lardy, pour la minéralogie et la géologie ;
Blanchet, pour la botanique ;
Baron et Blanchet, pour les antiquités et les médailles ;
Piot , pour le musée des beaux-arts ;
d'Oleïres , pour le musée d'Avenches.

Chacun des conservateurs a été chargé à son entrée en fonctions de faire le catalogue de la collection qu'il devait surveiller ; ces catalogues sont destinés à servir d'inventaires et à faciliter la consultation de ces collections. Celui des antiquités est terminé, mais ceux des autres collections ne le sont pas encore à cause des difficultés qu'ils présentent. Ainsi ce travail ne peut se faire pour quelques collections que pendant l'été ; il suppose la détermination exacte de tous les objets ; pour les collections d'ornithologie , les oiseaux doivent être retenus, vu le mauvais état de la plupart d'entr'eux , et classés de nouveau. La confection de ces catalogues demandait donc du temps, et les conservateurs qui ne sont entrés en fonctions qu'au commencement de septembre, ne peuvent pas les avoir achevés ; ils le seront cependant prochainement , et on doit des éloges aux conservateurs des musées pour le zèle avec lequel ils ont entrepris cette tâche pénible et difficile.

La nouvelle organisation des musées exigeait un règlement pour ces établissements ; la commission aurait voulu pouvoir le faire immédiatement ; mais elle a dû attendre de mieux connaître la nouvelle administration qui lui était confiée. Ce règlement , à l'exception de la partie qui concerne le concierge , a déjà été discuté et la commission espère pouvoir le soumettre prochainement à la sanction du conseil d'état. Tout fait espérer qu'une fois mis en vigueur, on aura réussi à faciliter autant que possible la consultation des collections aux personnes qui désirent s'instruire ou faire des travaux scientifiques.

Voici dans l'ordre des collections les augmentations qu'elles ont reçues :

Collection de zoologie. — Les peaux de 18 mammifères du Brésil, données par MM. Auguste Chavannes et Gustave Perdonnet, ont été montées et placées dans la collection. Quelques insectes lépidoptères et coléoptères qui manquaient aux collections ont été achetés ; la collection d'anatomie comparée s'est enrichie d'un fort beau squelette de renne et a reçu en don un porcain monstrueux. Des mesures ont été prises pour faire exposer chaque dimanche une partie de la collection d'entomologie, de manière à ne la laisser que peu de temps exposée à la lumière.

Collection de minéralogie. — Cette collection a reçu quelques beaux échantillons de gypse cristallisé recueillis dans les réservoirs d'eau salée de Bex.

Collection de paléontologie. — On a fait l'acquisition d'un certain nombre de fossiles ; d'autres ont été donnés par M. le docteur Campiche et par M. Rochat, du Pont. M. Blanchet, vice-président du conseil de l'instruction publique, a donné un os fossile d'éléphant imité en plâtre et plusieurs beaux exemplaires de fossiles. Un grand meuble a été placé dans la salle de géologie et destiné à l'exposition des fossiles des différents terrains qui se trouvent dans le canton de Vaud.

Collection de botanique. — M. de Gingins a fait don au musée d'une riche collection de plantes renfermant la famille des violettes et des labiées.

Collection d'antiquités. — Le département de l'intérieur a fait la remise au musée des deux collections de monnaies et de médailles de MM. Gindroz et Levade ; ces collections particulières entreront dans la collection générale, et, dès qu'elles seront classées, elles seront exposées dans le cabinet d'antiquités. M. de Bonstetten a fait don de plusieurs fragments d'une mosaïque qui avait été trouvée à Orbe en 1845 ; l'un d'eux, assez grand, forme le dessus d'une table.

DE L'INTÉRIEUR.

67

Musée Arlaud.

Les collections de ce musée n'ont pas reçu d'accroissement
cette année.
